

## Associations

# SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE MALGRÉ LA BAISSÉ DES DOTATIONS : quels outils, quels critères de choix

8 h 30

### Accueil des participants

#### • Ouverture de la journée

**Laurent THOVISTE**, Rédacteur en chef, Associations mode d'emploi

#### • Le paysage associatif français et son financement

- Quelles sont les principales transformations du financement des associations dans les dernières années
- Où en est-on aujourd'hui ?

**Viviane TCHERNOG**, Chercheuse au CNRS, Centre d'économie de la Sorbonne de l'Université Paris 1

#### • La démarche d'observation locale de la vie associative : une solution pour redéfinir sa politique de soutien aux associations

- En quoi les données issues des OLYA constituent un matériau de réflexion pour refondre sa politique d'aide aux associations et orienter l'accompagnement des porteurs de projets et employeurs associatifs
- Comment le RNMA accompagne les collectivités locales et les associations pour construire autrement les démarches de partenariat entre la puissance publique et les acteurs associatifs
- Avec quels outils : Maisons des associations, chartes d'engagements réciproques, instances de dialogue, guide d'usage de la subvention etc

**Grégory AUTIER**, Co-Président du Réseau National des Maisons des Associations, Directeur de l'association S3A, Hérouville-Saint-Clair

#### • Les conditions légales et les points à surveiller pour sécuriser la relation association/collectivité.

- Comment éviter les risques liés à la dépendance de l'association à sa collectivité et comment garantir l'autonomie des structures
- En quoi les apports de la loi ESS complétée de la circulaire du Premier Ministre sécurisent le recours aux subventions publiques

**Anaïs FAUGLAS**, Avocat au Barreau de Paris, spécialiste en droit de la construction & droit public

14 h

#### • Territoire du Pays d'Aix : quels relais de soutien aux associations et clubs sportifs suite au passage en intercommunalité

- Comment la direction des sports a-t-elle fait évoluer le dispositif d'attribution des subventions dans le cadre de la Métropole
- Quelles solutions pour s'orienter vers la recherche de sponsoring dématérialisée : l'exemple de la démarche du CROS Provence Alpes

**Hervé LIBERMAN**, Directeur des sports, Territoire du Pays d'Aix de la Métropole Aix Marseille Provence

#### • La mise en place à Laval d'un système d'attribution des subventions en deux volets : critères nationaux, critères locaux

- Déclaration commune : par quelle méthode est-on passé d'une logique de financeur à celle de partenaire
- L'évaluation des actions associatives pour clarifier les critères d'éligibilité aux aides
- Comment la concertation avec les associations a permis de mettre en place un guide d'analyse

**Roland BOUVET**, Directeur du service partenariat associatif, Ville de Laval

#### • Saint-Quentin-en-Yvelines : la relation aux associations dans le cadre de l'élargissement du périmètre intercommunal :

- Le contexte ayant conduit à une critérisation des subventions et la démarche d'élaboration
- Quel dispositif a été mis en place : axes de politique publique, critères et indicateurs

**Jean-Pierre SEVESTRE\***, Vice-Président, SQY  
**Bénédicte GRAILLE**, Directrice des fonctions supports et transversalité et **Anne CHARLIN**, Responsable Guichet unique vie associative, Communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines

#### • Échanges avec la salle

17 h 30

#### • Conclusion et clôture de la journée

\* En cours de confirmation



Avec le soutien de :



INSCRIPTION EN LIGNE SUR :

[conferences.lagazettecommunes.com](http://conferences.lagazettecommunes.com)

Rubrique « Conférences »

Journée d'étude « Associations »

OU AU VERSO



Associations

## SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE MALGRÉ LA BAISSÉ DES DOTATIONS : quels outils, quels critères de choix

### BULLETIN D'INSCRIPTION

Collectivité/organisme.....

Adresse.....

Code postal ..... Ville.....

#### Participant

Monsieur       Madame

Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

Tél.....

E-mail \* .....

(\*Indispensable pour l'envoi de la confirmation d'inscription)

#### Règlement (1) :

mandat administratif       chèque joint (2)

Adresse de facturation.....

Service interlocuteur.....

Code postal ..... Ville.....

(1) Une facture sera envoyée à l'adresse complétée ci-dessus.

(2) Le règlement par chèque est obligatoire pour les inscriptions à titre personnel.

#### Règlement par chèque bancaire à l'inscription à l'ordre de Territorial ou par mandat administratif aux coordonnées bancaires ci-dessous :

TERRITORIAL SAS - RIB : CIC Crédit Industriel et Commercial - Code Banque: 30066 - Code guichet: 10949 -  
Compte n° 00020062001 - Clé RIB: 26 - IBAN : FR76 30066109 4900 0200 6200 126 - Bank identification code  
(BIC) : CMCIFRPP - N° SIRET : 404926958 00020 - Code APE : 5813Z

Date :

Cachet et signature :

#### MA COMMANDE

Secteur Public (éligible au DIF !) :  
490 € HT (588 € TTC)

Inscrivez-vous à plusieurs et bénéficiez  
de nos tarifs dégressifs :

[conferences.lagazettedescommunes.com](http://conferences.lagazettedescommunes.com)

Secteur Privé et entreprises  
publiques : 590 € HT (708 € TTC)

Total : ..... € HT\*

\* Ce montant comprend l'ensemble des prestations :  
accueil café, déjeuner, conférences-débats,  
documents et traitement de l'inscription.

➔ Nombre de places limité, bulletin  
à retourner avant le 9 décembre 2016

- Par email : [pvincent@infopro-digital.com](mailto:pvincent@infopro-digital.com)

- Par courrier à :

**Pénélope Vincent / Territorial**

Antony Parc II  
10, place du Général de Gaulle  
BP 20156 - 92186 Antony Cedex

- Par Fax au **01 77 92 98 17**

Les Journées d'étude sont organisées par la société TERRITORIAL S.A.S., un organisme de formation déclaré sous le n° d'activité 82 38040 55 38. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat et ce en vertu de l'article L.6352-12 du code du travail. Tarifs valables jusqu'à la date des événements. TVA : 20%. Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par la société TERRITORIAL S.A.S., société par actions simplifiées au capital de 1 259 907 euros. Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - La Croix de Berny - BP 20 156 - 92186 ANTONY CEDEX, immatriculée au RCS NANTERRE sous le numéro 404 926 958 font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter votre commande, et sont enregistrées dans notre fichier de clients. TERRITORIAL S.A.S. pourra envoyer des communications relatives à nos activités. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 août 2004 (art.34 et s.). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, vous pouvez écrire à : [cnil.evenements@infopro-digital.com](mailto:cnil.evenements@infopro-digital.com). Retrouvez l'intégralité des modalités d'inscription et conditions générales de vente sur <http://evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/cg>

#### INFOS PRATIQUES :

La journée se déroulera dans Paris intramuros. Le lieu exact vous sera précisé lors de l'envoi de votre convocation.

Pour toute autre information : Elvire ROULET – Tél. : 01 77 92 93 36 - [eroulet@infopro-digital.com](mailto:eroulet@infopro-digital.com)